

FOURNIVAL BULLETIN D'INSCRIPTION BROCANTE

DU DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026 (pour les professionnels)

Réservations mairie.fournival@orange.fr ou au 03.44.78.52.74 et en mairie **jusqu'au 10 septembre**. Permanences de mairie les lundis de 09H00 à 12H00 et les jeudis de 17H00 à 19H00.

Les inscriptions pour les professionnels font l'objet d'un avis préalable de la commission des fêtes, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

Nom, Prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

.....

N° de SIRET :

Adresse :

.....

N° de téléphone : Adresse mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°

Délivrée le par

Joindre obligatoirement une photocopie recto/verso de votre pièce d'identité.

Engagement du déclarant :

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (nom, prénom),

Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code de commerce.

A le

signature

(Emplacement gratuit de 6 mètres, par exposant)

Heure d'arrivée pour les exposants : à partir de 7H00

10€ le véhicule sur place, sinon les véhicules devront être stationnés en dehors de la brocante. (Chèque à l'ordre suivant : loc salle et prod div Fournival régie recettes)

Liste des marchandises vendues :

Neuves occasion

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000€ (art. L.310-5 du code de commerce).